



**REGLEMENT DU CONCOURS D'ENTREE EN FORMATION
PREPARANT AU DIPLOME D'AMBULANCIER
PROMOTION 2014**

PROLONGATION DES INSCRIPTIONS 2013

FONCTIONS DE L'AMBULANCIER

L'ambulancier exerce son activité au sein d'une entreprise privée ou d'un établissement de santé. Il assure, sur prescription médicale ou en cas d'urgence médicale, la prise en charge et le transport de malades, de blessés ou de parturientes dans des véhicules de transport sanitaires adaptés pour des raisons de soins ou de diagnostic. Il est à la fois un conducteur expérimenté et un auxiliaire médical capable de dispenser des soins d'urgence.

LA FORMATION D'AMBULANCIER

La formation au diplôme d'ambulancier est régie par l'arrêté n° 2010-4359/GN du 26 octobre 2010. Elle dure 18 semaines à raison de 35 heures par semaine. Elle comprend en alternance un enseignement théorique et un enseignement clinique. La participation à l'ensemble des enseignements est obligatoire.

Le diplôme d'ambulancier, classé au niveau V de la nomenclature des niveaux, est délivré après validation des 8 modules de compétence.

La rentrée à l'IFPSSNC est prévue le 1er septembre 2014

NOMBRE DE PLACES OUVERTES AU CONCOURS : 15

Si le nombre de personnes admises à la formation est inférieur à 15, l'IFPSSNC se réserve le droit de reporter la formation.

Les candidats admis en formation à l'IFPSSNC devront s'acquitter des frais **de scolarité d'un montant de 20 000 FCFP** avant la date effective de rentrée.

INSCRIPTION AU CONCOURS

CLOTURE DES INSCRIPTIONS : 25 avril 2014 à 16h00

TRES IMPORTANT

Dossier à EXPEDIER ou à DEPOSER (dépôt des dossiers : de 7h30 à 12h00 et de 12h30 à 16h00)
à l'Institut de Formation des Professions Sanitaires et Sociales
12, rue Juliette-Bernard – Nouville - BP 587 - 98845 Nouméa cedex

ATTENTION :

- *Les dossiers dont le cachet de la poste est postérieur à la date de clôture des inscriptions seront rejetés.*
- *Les dossiers qui ne transitent pas par la poste doivent parvenir à l'IFPSSNC avant la date de clôture.*

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Pour pouvoir s'inscrire au concours d'entrée à l'IFPSSNC pour la formation préparant au diplôme d'ambulancier, les candidats doivent :

- Etre titulaire d'un permis de conduire « B » depuis plus d'un an à la date de clôture des inscriptions, conforme à la réglementation en vigueur et en état de validité ;
- Etre apte à la conduite d'ambulance ;
- Etre apte à la profession d'ambulancier ;
- Avoir suivi une formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 1.

LISTE DES PIECES A FOURNIR

Pour pouvoir se présenter aux épreuves du concours les candidats **DEVRONT FOURNIR, avec l'imprimé d'inscription** ci-joint :

- 1) Une photocopie lisible recto verso d'une pièce d'identité (le permis de conduire n'est pas admis) en cours de validité ;
- 2) 3 enveloppes timbrées à 75 FCFP libellées à l'**adresse exacte** du candidat (expédition des diverses convocations). **En cas d'adresse incomplète ou fausse, le courrier ne pourra pas vous parvenir ;**
- 3) Une copie des diplômes et certificats obtenus ;
- 4) Une copie du permis de conduire « B » ;
- 5) **Si vous travaillez dans le milieu ambulancier, une attestation de travail de votre employeur précisant les fonctions exactes exercées au sein de la structure, la date depuis laquelle vous êtes employé(e) dans la société et son appréciation sur votre manière de servir ;**
- 6) Une attestation d'aptitude à la conduite d'ambulance après examen médical effectué dans les conditions définies par l'article R 118 du code de la route de Nouvelle-Calédonie ou, dans l'attente, la copie du document précisant la date du rendez-vous ;

(les candidats ne disposant pas de cette attestation devront prendre contact avec la commission médicale des permis de conduire de la DASSNC située au centre ville derrière la CAFAT - 7 ter rue de la République - téléphone 24 37 25 afin de récupérer un imprimé et prendre rendez-vous -

Plan de situation disponible sur internet à l'adresse suivante :

http://www.dass.gouv.nc/portal/page/portal/dass/infos_pratiques/PS_CMPC/presentation

- 7) Un certificat médical de vaccination conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé notamment l'hépatite B et sur lequel figure la mention de non contre indication à la profession d'ambulancier délivré par un médecin (absence de problème locomoteurs, psychiques, d'un handicap incompatible avec la profession : handicap visuel, auditif, amputation d'un membre) *cf. certificat fourni en Annexe 1 ;*
- 8) Une attestation en cours de validité de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 1. **L'annexe 3 - explique la procédure à suivre pour suivre une formation AFGSU 1.**

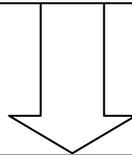
Les candidats disposant d'une attestation d'auxiliaire ambulancier, qui sont en exercice depuis au moins un mois, **sont dispensés des formalités 6 à 8.** Ils doivent fournir une copie de leur attestation d'auxiliaire ambulancier et remplir l'imprimé d'inscription au concours.

| Procédure Concours ambulancier 2014 | | DATES |
|--|-----------------------|--------------------------------------|
| Lancement du concours par l'ifpssnc : information du public sur le concours Les candidats retirent les dossiers | | le 3 février 2014 |
| Obtention de l'AFGSU1 Certains candidats doivent produire une attestation de formation AFGSU1. Des sessions de deux jours ont été programmées au CHT. <i>Voir la fiche AFGSU présente dans ce document</i> | | Le 11 mars |
| Clôture des inscriptions au concours <i>Un récépissé est remis aux candidats ayant déposé <u>un dossier complet</u></i> | | 25 avril 2014 |
| Stage réalisé en entreprise : 140 heures soit 4 semaines de 35 heures | Epreuve écrite | 24 mai 2014 |
| Date limite de remise à l'IFPSS-NC des évaluations de stage en entreprise | | 2 juin 2014 |
| Délibération d'admissibilité : les candidats autorisés à se présenter à l'oral sont connus | | 6 juin 2014 |
| Epreuves orales : les candidats sont convoqués par écrit | | Du 30 juin au 4 juillet 2014 |
| Délibération d'admission : les candidats admis à suivre la formation sont connus | | 15 juillet 2014 |
| Date prévisionnelle de Pré-rentrée | | 22 août 2014 |
| Acquittement des frais de scolarité <i>avant la rentrée</i> | | |
| Rentrée en formation | | 1^{er} septembre 2014 |

Nota bene : les dates des jurys d'admissibilité et d'admission sont susceptibles d'être modifiées. Pour la nature des épreuves d'admissibilité et d'admission, voir page suivante

DEROULEMENT DU CONCOURS

**DOSSIER D'INSCRIPTION DEPOSE AU PLUS TARD
LE 25 avril 2014**



EPREUVES D'ADMISSIBILITE 24 mai 2014

Un stage découverte dans un service hospitalier en charge du transport sanitaire ou dans une entreprise de transport sanitaire habilitée par la DASS pendant au moins un mois de 140 heures comme 3^{ème} co-équipier. Titulaire à l'issue de son stage d'une attestation conforme au modèle disponible à la DASS-NC. **Le candidat est jugé inapte si un critère est jugé insuffisant.**

VOIR ANNEXE 2

Le stage doit être validé

Exemptés :

- Auxiliaires ambulanciers ayant un mois de pratique professionnelle
- Candidats de la voie professionnelle

Une épreuve écrite de 2 heures notée sur 20 comprenant :

- Une épreuve de français, niveau BEPC, à partir d'un texte de culture générale sur un sujet d'actualité sanitaire et social d'une page maximum (dégager les idées principales et répondre à des questions) **noté sur 10 points**. Une note inférieure ou égale à 2,5 est éliminatoire
- Un sujet d'arithmétique portant sur les 4 opérations numériques de base et sur des conversions mathématiques (usage de la calculatrice non autorisé) **noté sur 10 points**. Une note inférieure ou égale à 2,5 est éliminatoire

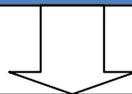
L'épreuve a lieu le samedi 24 mai

Le candidat doit obtenir au moins 10/20 sans note éliminatoire.

Exemptés :

Les candidats titulaires :

- d'un titre ou diplôme niveau IV ou enregistré à ce niveau au répertoire national de certifications professionnelles ou répertoire de la certification de Nouvelle-Calédonie.
- d'un titre ou diplôme de niveau V dans le secteur sanitaire ou social
- Les candidats ayant été admis en formation d'auxiliaires médicaux



EPREUVE D'ADMISSION : du 30 juin au 4 juillet 2014

ORAL de 20 minutes - Noté sur 20

- ✓ À partir d'un texte de culture générale du domaine sanitaire ou social (**sur 12 points**)
- ✓ Entretien avec un jury sur les motivations, le projet professionnel et la compétence du candidat à suivre la formation (**sur 8 points**)

Exemptés :

Candidats ayant exercé les fonctions d'auxiliaire ambulancier pendant au moins un an en continu dans une ou plusieurs entreprises de transport sanitaire.

INFORMATIONS IMPORTANTES

1. Formations AFGSU1 dispensées par le CHT

Le candidat peut suivre une formation AFGSU1 au CESU988, qui dépend du CHT. La formation AFGSU1 dure deux jours.

Le candidat doit s'inscrire au CESU. **Pour que le dossier soit traité en temps et heure, adressez-vous au plus tôt au CESU.**

L'attestation de formation est délivrée par le CESU dans la semaine qui suit la session de formation.

Date de session AFGSU1 :

- Le 11 mars 2014-01-24

Nota bene : Une session peut être annulée si le nombre de candidats inscrits est insuffisant.

Contact : **CESU988**

34 bis, rue de l'Alma
98849 Nouméa
Tél : 25 72 05
Mail : cesu@cht.nc

Vous pouvez contacter le CESU le lundi et le mardi, de 8 heures à 16 heures.

Financement des formations AFGSU :

L'AFGSU1 est une formation payante à 28 800 francs la session.

Plusieurs cas se présentent :

- Le candidat finance lui-même sa formation AFGSU1 et le CHT établit un contrat de formation avec lui ;
- Le candidat voit sa formation AFGSU financée par son employeur : dans ce cas, le CESU établit avec l'employeur une convention.

Le candidat qui veut voir sa formation financée par son employeur doit obtenir l'accord de son employeur et fournir toutes les références de l'employeur au CESU afin que ce dernier puisse établir la convention ;

- Le candidat est demandeur d'emploi de la province Sud : il peut s'adresser à la DEFE pour une prise en charge éventuelle de sa formation.

FINANCEMENT DES DEMANDEURS D'EMPLOI DE LA PROVINCE SUD

Pour solliciter une prise en charge de leur formation AFGSU1 dans le cadre du concours ambulancier, les demandeurs d'emploi de la province Sud peuvent s'adresser à la :

Direction de l'Economie, de la Formation et de l'Emploi (DEFE)
Service formation, accompagnement et insertion (SFAI)
30, route de la Baie des dames - Ducos Le Centre - BP 7955 – 98801 Nouméa cedex
Tél standard : 23.28.30 - Fax : 23.28.31

Contact : SFAI (service formation, accompagnement et insertion) – Tél 23 28 30 - defe@province-sud.nc
demander Christiane ou Walane

ou se présenter : à l'Espace information-documentation de la DEFE de 7h30 à 11h

2. Obtention de l'attestation d'aptitude à la conduite d'ambulance (R118)

L'attestation d'aptitude à la conduite d'ambulance est délivrée après examen médical effectué dans les conditions définies par l'article R 118 du code de la route de Nouvelle-Calédonie.

Les candidats ne disposant pas de cette attestation devront prendre contact avec la commission médicale des permis de conduire de la DASSNC située au centre ville derrière la CAFAT - 7 ter rue de la République - téléphone 24 37 25 afin de récupérer un imprimé et prendre rendez-vous.

Attention : *Les rendez-vous sont difficiles à obtenir. Il vous est conseillé de contacter la commission médicale des permis de conduire au plus vite.*

3. Financement de votre formation

Dès les résultats d'admission connus, les lauréats DOIVENT IMPERATIVEMENT récupérer un dossier de demande de financement au secrétariat de l'IFPSS-NC.

Rappel : Les demandes de financement sont des formalités que vous devez accomplir personnellement, l'IFPSS-NC se chargeant uniquement de centraliser et de transmettre les demandes aux services concernés. (cf : voir chapitre sur les indemnisations des stagiaires).



**DOSSIER D'INSCRIPTION DU CONCOURS D'ENTREE
EN FORMATION CONDUISANT AU DIPLOME D'AMBULANCIER
PROMOTION 2014**

CLOTURE DES INSCRIPTIONS : Le 25 avril 2014 à 16H00

JE DESIRE M'INSCRIRE A CE CONCOURS EN QUALITE DE CANDIDAT: (un seul choix possible)

EXTERNE

VOIE PROFESSIONNELLE

NB : Si vous optez pour la voie professionnelle, vous devrez impérativement fournir avec votre dossier l'attestation de votre employeur énoncée au 5^{ème} de la liste de pièces à fournir. Faute de quoi, la commission de validité des candidatures classera d'office votre dossier en voie externe. Il en sera de même si vous ne remplissez pas les conditions de la voie professionnelle.

NOM PATRONYMIQUE : **NOM D'ÉPOUSE :**

PRÉNOMS : Age : ans

Date de naissance : Lieu :

Sexe : Féminin Masculin

Nombre d'enfants : Date d'arrivée en Nouvelle-Calédonie

Adresse complète :

N° de boîte postale : ville et code postal :

E-mail : @ Tél fixe : Tél mobile :

Province de résidence : Iles Loyauté Nord Sud

ÊTES-VOUS : - Employé dans le secteur public Non Oui Si oui Depuis le : en qualité de
Fonctionnaire Agent Contractuel

- **Patenté :** Non Oui Si oui, avez-vous 2 ans d'activité professionnelle et 6 mois d'inscription
au RIDET Non Oui

- **Employé dans le secteur privé ?** Non Oui Depuis le :
Pouvez vous justifier de 24 mois d'activité professionnelle au moins (continu ou discontinu) Non Oui
Avez-vous au moins 6 mois de présence dans l'entreprise qui vous emploie actuellement : Non Oui

- **Demandeur d'emploi ?** Non Oui → Depuis le :

- **Demandeur d'emploi indemnisé par la CAFAT ?** Non Oui → Jusqu'au

AVEZ-VOUS DEJA BENEFICIE D'UN CONGE DE FORMATION ? Non Oui → date

Exercez vous actuellement les fonctions d'ambulancier Non Oui

Êtes-vous titulaire de certificat d'auxiliaire ambulancier Non Oui Depuis le.....

Êtes-vous déjà titulaire du Certificat de capacité d'ambulancier Non Oui

Tournez SVP →

✂-----

RECEPISSE D'INSCRIPTION (à remplir par le candidat)

AUCUNE RECLAMATION NE SERA PRISE EN COMPTE SANS PRESENTATION DU PRESENT RECEPISSE.

concours d'entrée à l'IFPSSNC pour la formation d'ambulancier – promotion 2014

NOM : **Prénom :** **Né(e) le :**

NB : En cas de non réception de la convocation pour l'épreuve écrite il vous appartiendra de prendre contact avec l'IFPSSNC au 24.38.40 afin d'en retirer une copie.

Visa IFPSSNC

Diplôme(s) obtenu(s) :

Diplômes (série, type) :

Établissement(s) fréquenté(s) :

Années :

.....

.....

.....

Permis de conduire :

| <u>CATEGORIE (S)</u> | <u>DATE D'OBTENTION ET LIEU</u> | <u>ACTUELLEMENT VALIDE OUI/NON</u> |
|----------------------|---------------------------------|------------------------------------|
| | | |
| | | |
| | | |

Êtes-vous titulaire d'une attestation valide d'aptitude à la conduite d'ambulance après examen médical effectué dans les conditions définies par l'article R 118 du code de la route de Nouvelle-Calédonie ?

Non Oui valide jusqu'au

Vaccinations :

Êtes-vous à jour dans vos vaccinations ?

Non Oui

Avez-vous été vacciné(e) contre l'HEPATITE B :

Non Oui

Date du dernier rappel

Pensez-vous pouvoir vous trouver une société d'ambulance susceptible de vous accueillir pour le stage découverte ?

Non Oui si oui quelle société

Avez-vous une expérience professionnelle dans le milieu ambulancier ? Non Oui

Si oui précisez :

.....

RAPPEL : VOTRE DOSSIER DEVRA ETRE COMPLET LORS DE SON DEPOT A L'IFPSS-NC. TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS PRIS EN CONSIDERATION.

Je soussigné(e) M atteste l'exactitude des informations fournies.

Fait àle.....

Signature du candidat (**obligatoire**)

NE RIEN ECRIRE DANS CETTE CASE

CERTIFICAT D'APTITUDE MEDICALE

Etabli conformément à la délibération modifiée n° 47 du 30 décembre 2004, portant disposition générales sur la création d'un établissement public à caractère administratif

Je soussigné(é) docteur..... , certifie avoir examiné ce jour,

M. / Mlle / Mme

né(e) le/...../19....., **à**

en vue d'une admission à la formation à l'institut de formation des professions sanitaires et sociales de Nouvelle-Calédonie menant au diplôme _____
- promotion _____

A joindre au présent document :

- ❖ la photocopie du carnet de vaccination montrant que le candidat est à jour de ses vaccinations notamment pour :
 - le TETANOS,
 - la DIPHTERIE,
 - la POLIOMYELITE,
 - l'HEPATITE B,
 - le B.C.G,
 - le test I.D.R.

Si le candidat n'est pas à jour dans ses vaccination contre l'hépatite B, il devra IMPERATIVEMENT fournir, sous pli cacheté, le résultat d'un contrôle sérologique si la vaccination contre l'hépatite B a été effectuée après l'âge de 13 ans pour un candidat inscrit en soins infirmiers et de 25 ans pour un candidat inscrit à la formation d'aide soignant et ambulancier.

ATTENTION

La vaccination contre l'hépatite B est obligatoire pour être accepté dans l'une des formations paramédicales. Une contre indication à cette vaccination correspond à une **inaptitude** pour être admis en formation.

Après avoir vérifié que l'intéressé(é) est bien a jour des vaccinations demandées notamment l'hépatite B,
je déclare l'intéressé(e)

- apte**
 inapte

à suivre la formation.

Observations éventuelles :

Fait àle.....

Cachet et signature du praticien
(obligatoire)

STAGE DE DECOUVERTE OBLIGATOIRE POUR LES CANDIDATS EXTERNES SE PRESENTANT AU TITRE DE LA VOIE SCOLAIRE

Aucune condition de diplôme n'est requise pour se présenter à l'épreuve d'admissibilité.

Cependant, préalablement à l'épreuve écrite d'admissibilité, les candidats de la voie scolaire **doivent effectuer un stage de découverte** dans un service hospitalier en charge du transport sanitaire ou dans une entreprise de transport sanitaire habilitée par le directeur des affaires sanitaires et sociales de la Nouvelle-Calédonie (voir liste ci-après), **pendant une durée minimale d'un mois de 140 heures**, comme 3^{ème} coéquipier.

A l'issue de ce stage, le candidat doit faire remplir l'attestation ci-jointe par le service ou l'entreprise de transport afin de valider son stage.

Le candidat, s'il est déclaré inapte parce que l'un des critères a été jugé insuffisant, sera déclaré « non admissible ».

IMPORTANT :

- Les candidats devront trouver eux-mêmes leur lieu de stage de découverte.
- Durant la période du stage, les candidats ne sont pas sous la responsabilité de l'IFPSS-NC.
- Les stagiaires devront donc se mettre en règle auprès de la société qui les accueille en passant une convention de stage et en ayant une couverture maladie et une couverture accident du travail.
- Le stage de découverte n'est pas rémunéré par l'IFPSS-NC.

RAPPEL :

Le stage de découverte, d'au moins un mois de 140 heures comme 3^{ème} co-équipier, ne pourra être effectué QUE dans un service hospitalier en charge du transport sanitaire ou dans une entreprise de transport sanitaire habilitée par la DASS-NC.

Le stagiaire devra IMPERATIVEMENT faire remplir, à l'issue de son stage, l'attestation ci-après (imprimé de la DASS-NC).

Le candidat est jugé inapte si un des critères est jugé insuffisant.

TRES IMPORTANT :

Le stagiaire doit réaliser son stage de découverte dans le cadre d'une convention bi-partite entre le stagiaire et l'entreprise. Il faut y préciser :

- Que le stage est effectué dans le cadre du concours ambulancier
- Le positionnement du stagiaire en tant que 3^{ème} coéquipier
- La durée du stage
- Les dates du stage

Dans la convention, le stagiaire s'engage à disposer d'une couverture maladie et Accident du travail. L'entreprise lieu d'accueil du stage ne fournira pas ces couvertures maladie et AT.

Par ailleurs, dans la convention, l'entreprise s'engage à mettre le stagiaire en position exigée par le texte et à évaluer le stage selon la norme de l'attestation présente dans le dossier d'inscription.

ANNUAIRE DES AMBULANCIERS

mise à jour janvier 2013

| Commune | Nom entreprise | adresse | contact | portable | fax |
|-------------------|--|---|----------------------|----------------------------------|----------|
| BOULOUPARIS | Ambulance TOMO-BOULOUPARIS | <i>179 lot courtot-poulet Tomo</i> | 35 16 96 | 77 29 07 | |
| | Assistance TRANSPORTS TOMO-BOULOUPARIS | <i>129 lot courtot-PouletTomo</i> | | 76 40 19 | |
| BOURAIL | Ambulances SUD OUEST | <i>Village 338 rue pallu de la barrière Bourail</i> | 35 31 57 | 77 33 52 82 90 80 | |
| | Bourail Ambulances | <i>Lot FSH 44 rue des bengalis Bourail</i> | 44 13 58 | 77 21 58 | |
| CANALA | Ambulance 2000 | <i>Lot n°116 FSH Canala</i> | 42 31 68 | 78 05 12 74 22 55 | |
| | CANALA Ambulances | <i>Lot n°118 Canala village</i> | 42 31 63 | 77 68 00 | |
| DUMBEA | Ambulances Services | <i>Lot 275 rue jean de la fontaine Koutio, Dumbéa</i> | 43 16 10 | 77 33 10 77 68 00 | 41 68 89 |
| | Ambulances de Dumbéa | <i>22 rue de l'Ilot Freycinel Dumbéa</i> | 46 44 20 | 75 98 20 87 20 05 | |
| GOMEN | GOMEN Ambulances | <i>RT1 Village Kaala Gomen</i> | 47 51 95 | 81 19 37 | |
| HIENGHENE | HIENGHENE Ambulance | <i>Tribu de Lindéralique Hienghène</i> | 42 46 50 | 78 96 37 | |
| HOUAILLOU | NORD EST Ambulances | <i>Tribu de Thu Houailou</i> | 42 30 88 | 76 98 77 | |
| KONE POUEMBOUT | CENTRE NORD Ambulances | <i>Zone industrielle de Koné</i> | 42 44 94 | 79 62 89 76 09 19 | |
| | KONE Ambulance | <i>Lot n°41 lotissement de l'internat - Koné</i> | 47 23 85 | 76 16 29 77 65 03 | |
| | POUEMBOUT/ VKP Ambulances | <i>13 rte municipale Koné village</i> | 42 44 94 42 88 42 | 76 51 36 | |
| KOUMAC | Ambulances CAP NORD | <i>13 rue Baudoux- Koumac</i> | 42 80 81 | 84 25 60 82 39 79 | |
| | Ambulances SANTACROCE | <i>Lot n°238 Siquéros - Koumac</i> | 47 69 28 | 78 65 64 77 51 99 | |
| LA FOA | AMBULANCES LA FOA-MOINDOU-BOURAIL | <i>Passerelle marguerite La foa</i> | 44 31 62 | 77 34 05 79 43 33 | |
| LIFOU | Ambulance EHAZING | <i>Tribu de Chépénéhé</i> | 45 45 12 | | |
| | Ambulance MAHO | <i>Tribu de Hapetra Lifou 98820 We Lifou</i> | 45 02 05 | 79 45 65 84 14 39 | |
| MARE | Ambulance MOMO | <i>Tribu de Nécé Maré</i> | 45 74 57 | 91 00 69 86 48 27 90 54 74 | |
| | Ambulance de Maré | <i>Tribu de Tadine Maré</i> | 45 45 54 | 77 23 76 | |
| MONT DORE | Ambulances Roustain Sacha (ARS) | <i>3 rue Dumont d'urville Mont Dore</i> | 43 41 70 | 76 70 18 | 27 26 28 |
| | Ambulance La Coulée (NSA) | <i>2062 route de la coulée centre commercial casino Mont Dore</i> | 44 36 20 | 76 70 18 | 44 36 21 |
| NEPOUI | KIKE Ambulance | <i>Népoui village</i> | 47 11 70 | 78-85-86 | |

| Commune | Nom entreprise | adresse | contact | portable | fax |
|-------------|--------------------------------|--|----------------------|----------------------|----------|
| NOUMEA | Ambulances ALIZES | <i>6, rue JM Hérédia Magenta Nouméa</i> | 25 33 99 | 76 70 18 | |
| | Ambulances du MONT DORE | <i>5 rue Jenner vallée du génie Nouméa</i> | 24 10 24 | 79 41 24 | 24 13 23 |
| | NOUMEA AMBULANCES | <i>40 rue de la baie des dames- ducos Nouméa</i> | 25 21 00 | 77-38-30 | 24 91 16 |
| | Ambulances ST JACQUES | <i>15, rue commandant rivière trianon Nouméa</i> | 25 27 27 | 78 47 36 | 25 20 76 |
| OUEGOA | Ambulances OUEGOA | <i>Village de Ouégoa</i> | 42 83 00 | 76 02 98 | |
| PAITA | Azur express | <i>Dock n° 2 lot 13 ZICO Païta</i> | 46 01 01 | 72 88 00 | |
| | Ambulances Paita - Tontouta | <i>Centre médical 80 RPN1 Païta</i> | 35 38 08 | 78 39 68 | 35 40 30 |
| POINDIMIE | Ambulance POINDIMIE | <i>Tribu de Tiéti Poindimié</i> | 42 70 03 | 79 22 76 | 47 75 11 |
| | AITO Ambulance | <i>N°137 lot secal 98822 Poindimié</i> | 47 25 47 | 78 04 34 | 42 70 03 |
| | NORD Ambulance Poindimié | <i>tribu de Tibarama - Poindimié</i> | 42 85 63 | 79 01 32 | |
| PONERIHOUEN | PONERIHOUEN Ambulance | <i>Tribu de Néouta Ponérihouen</i> | 42 85 63 | 79 01 32 | 43 03 28 |
| POYA | NORD AMBULANCE POYA | <i>Tribu de Karadji, Rte Municipale 5 Basse Poya</i> | 42 60 65 43 03 28 | 79 01 32 | |
| TOUHO | Ambulance de TOUHO | <i>Tribu de Congouma - Touho</i> | 47 10 60 | 78 43 45 | |
| VOH | Ambulances POITCHILI | <i>Tribu de Tiéta Voh</i> | 47 34 04 | 77 17 48 78 58 48 | 47 34 04 |
| | Ambulance Véa de Voh | <i>lieu dit "Faléane" BP 198 98833 Voh</i> | 47 69 28 | 78 65 64 | |
| | Alliance ambulance | <i>Village Voh</i> | 47 24 40 | 85 60 24 | 47 24 40 |
| YATE | Yaté Ambulances | <i>Tribu de Touaourou Yaté</i> | 43 03 79 | 79 18 61 | 43 67 05 |

ATTESTATION DE VALIDATION DU STAGE DE DÉCOUVERTE
Pour les candidats issus de la voie scolaire uniquement

CANDIDAT

Nom :

Prénom :

Nom marital éventuel :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tel :

Fax :

Mail :

DATES et DUREE DU STAGE

Du

au

Soit :

Heures

ENTREPRISE

Nom :

N° Siret :

Coordonnées :

Nom du responsable du suivi du stage :

Fonctions dans l'entreprise :

ÉVALUATION du CANDIDAT :

| CRITERES | insuffisant | moyen | bon | très bon | Observations |
|--|-------------|-------|-----|----------|--------------|
| Aptitudes physiques (agilité, résistance, ergonomie) | | | | | |
| Motivation professionnelle | | | | | |
| Savoir-être, Présentation, Exactitude, rigueur | | | | | |
| BILAN | | | | | |

STAGE VALIDE :

OUI

NON

CACHET du responsable de l'entreprise

Date

FINANCEMENT DE LA FORMATION

Attention !

Si vous êtes demandeur d'emploi, un dossier de demande de prise en charge par la Nouvelle-Calédonie vous sera remis (sur demande) à l'issue de la délibération d'admissibilité.

Si vous demandez une Indemnité de Rémunération (*par exemple un congé formation*), vous devez solliciter *au plus tôt* votre employeur afin d'obtenir son autorisation.

| Procédure de demande de PRISE EN CHARGE par la NOUVELLE-CALEDONIE de la FORMATION D'AMBULANCIER | DATES |
|---|--------------------------------------|
| <p>Retrait du dossier de demande d'indemnisation par la Nouvelle-Calédonie à l'IFPSS-NC</p> <p>Attention ! Les candidats qui déposent trop tard leur dossier ou qui déposent un dossier incomplet peuvent <u>ne pas obtenir de financement</u> ou voir les indemnités versées en retard.</p> <p>Pendant toute cette phase, le candidat collecte toutes les pièces nécessaires à son dossier.</p> <p><i>Les personnes demandant un <u>congé individuel de formation</u> devront, dans l'optique de leur réussite au concours, remettre leur dossier de demande de financement à l'IFPSS-NC avant le 30 juin 2014</i></p> | <p>A partir du 10 juin 2014</p> |
| Les candidats admis sont connus | 15 juillet 2014 |
| Date limite IMPERATIVE de dépôt des demandes d'indemnisation DFPC à l'IFPSS-NC | 23 juillet 2014 |
| Date prévisionnelle de pré-rentrée | 22 août 2014 |
| Rentrée en formation | 1^{er} septembre 2014 |

TRES IMPORTANT

DATE LIMITE DE RETOUR DES DOSSIERS DE DEMANDES D'INDEMNISATION DES STAGIAIRES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE : 23 juillet 2014 TERME DE RIGUEUR
Dossier à **EXPEDIER** ou à **DEPOSER** (dépôt des dossiers : de 7H30 à 12H00 et de 12H30 à 16H00)
à l'institut de formation des professions sanitaires et sociales
12, rue Juliette-Bernard – Nouville - BP 587 - 98845 Nouméa cedex

INDEMNISATION DES STAGIAIRES

Le stagiaire peut bénéficier de plusieurs types de prises en charge :

| PUBLIC ELIGIBLE | Référents | Obligation | Indemnisation du stagiaire |
|--|-------------------|---|---|
| Demandeur d'emploi <i>non indemnisé par la CAFAT</i> | IDC | Avant le début de la formation : Avoir une carte de DE ou une attestation (services de l'emploi, MIJ...) et avoir pointé régulièrement avant la formation | IF payée par la NC 65% du SMG si stagiaire externe + cotisation CAFAT par la Nouvelle Calédonie |
| Demandeur d'emploi Allocataire chômage CAFAT uniquement <i>(l'allocation chômage couvre toute la durée de la formation)</i> | CAFAT | Avant le début de la formation : Avoir une carte de DE ou une attestation (services de l'emploi, MIJ...) et avoir pointé régulièrement avant la formation | Maintien de l'indemnité CAFAT |
| Demandeur d'emploi Allocataire chômage CAFAT puis indemnisé par la Nouvelle-Calédonie | CAFAT + IDC | Avant le début de la formation : Avoir une carte de DE ou une attestation (services de l'emploi, MIJ...) et avoir pointé régulièrement avant la formation | Après épuisement des droits CAFAT, NB : vous devrez remplir une demande de financement si vos indemnités CAFAT ne couvrent pas la totalité de la formation IR payée par la NC = 100 % du SMG + cotisations CAFAT par la Nouvelle Calédonie |
| Salarié du secteur privé en congé de formation (CF)* | DFPC | Pouvoir justifier d'au moins de 24 mois d'activité professionnelle au moins (continu ou discontinu) avoir au moins 6 mois de présence dans l'entreprise qui vous employe et avoir obtenu de son employeur, une autorisation d'absence pour formation. Demande à déposer 60 jours avant le début de la formation | IR payée par la NC <i>dans la limite de 4 IR</i> - Maximum : 2,5 fois le SMG + cotisation CAFAT par la Nouvelle Calédonie |
| Travailleur indépendant* | DFPC | Avoir 2 ans d'activité professionnelle et 6 mois d'inscription au RIDET | IR payée par la NC <i>dans la limite de 4 IR</i> = 100% du SMG + cotisations CAFAT |
| Salarié du secteur privé financé par l'employeur | Employeur | Etre inscrit au plan de formation | Maintien du salaire et cotisation CAFAT par l'employeur |
| Salarié du secteur public financé par l'employeur | Employeur | Etre inscrit au plan de formation | Maintien du salaire et cotisation CAFAT par l'employeur |
| Etudiant | Provinces | Conditions propres à chaque province | Bourse provinciale Etudiant |
| Etudiant | ---- | Personne intégrant la formation après un cursus scolaire ou universitaire Sans interruption depuis 1 an Convention de formation spécifique entre l'IFPSS et l'individu | aucune |

- La mise en place d'un tel dispositif demande un délai minimal de deux mois : il vous est conseillé de commencer vos formalités le plus tôt possible.
- Les premières informations sur ces modes de financement peuvent être obtenues à l'IFPSS-NC au 24.38.40